

COMMUNE DE COLLEVILLE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/09/2020

L'AN DEUX MIL VINGT, Le lundi 07 SEPTEMBRE 2020 à 20 heures 30
 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au foyer Kohli en séance publique sous la présidence,
 de M. **HEBERT Denis, Maire**
Etaient présents:
 Messieurs :
BRUMARD/DESCHAMPS/DUPREY/ VAUCHEL/RENAULT / DENEUVE/
 Mesdames : **CADINOT/ LACHERAY/ OLIVIER/ LEWIN/ DELAUNÉ/ BROCHET/**
MORVAN-FIERVILLE
 Formant la majorité des membres en exercice
 Etaient excusés ou absents : **Mme SEBIRE**

Nombre de conseillers
 en exercice: 15
 Présents : 14
 Excusés/absents : 1

1-Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Après appel à candidature, **Monsieur Pascal BRUMARD est désigné secrétaire de séance**

2-Validation du compte rendu de la séance du 03/08/2020

Les conseillers valident le compte rendu de la séance du 03/08/2020

3- Budget Principal, Décision modificative pour le crédit à la banque postale

Suite au choix effectué lors de la dernière réunion du conseil municipal d'accepter l'offre de la Banque Postale pour le crédit des 150 000€, il nous est demandé d'inscrire au budget cette somme tant en recette qu'en dépense à la section d'investissement pour une question d'ordre comptable.

Il vous est demandé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	- 150 000.00 €
TOTAL							- 150 000.00 €

COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
R	I	16	1641	OPFI	HCS	Emprunt en unité monétaire de la zone €	150 000.00 €
R	I	021	021	OPFI	HCS	Virement de la section de fonctionnement	- 150 000.00 €
R	F	77	7788		HCS	Produits exceptionnels divers	- 150 000.00 €
TOTAL							- 150 000.00 €

4- Décisions modificatives pour régularisation d'opération

A la demande des services de la trésorerie, il nous est demandé de procéder à la régularisation de lignes comptables suivantes.

Il vous est demandé d'en délibérer

Budget principal, Décision modificative pour régularisation d'opérations : RAR – opération 131

Pour une question d'ordre comptable, le percepteur nous demande la régularisation de lignes comptables sur les RAR – opération 131 (DM N°3)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

CREDITS A OUVRIR							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	I	21	2152	127	HCS	Installations de voirie	10 000.00€
D	I	21	2152	101	HCS	Installations de voirie	5 697.67€
TOTAL							15 697.67€

CREDITS A REDUIRE							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	I	21	21318	131	HCS	Construction-autres bâtiments publics	- 15 697.67€
TOTAL							- 15 697.67€

Budget principal, Décision modificative pour régularisation d'opérations : Régularisation d'excédent

Pour une question d'ordre comptable, le percepteur nous demande la régularisation de lignes comptables pour la régularisation d'excédent (DM N°1)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget principal de l'exercice 2020 :

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	- 6 528.00 €
TOTAL							- 6 528.00€

COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	HCS	Virement de la section de fonctionnement	- 6 528.00€
R	I	10	1068	OPFI	HCS	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 528.00€
R	F	002	002		HCS	Excédent de fonctionnement reporté	- 6 528.00€
TOTAL							- 6 528.00€

5- Remplacement du camion de la commune.

Suite au passage au contrôle technique, le camion de la commune n'a pas été admis à ce contrôle technique. Evidence étant faite que les activités des employés de la commune nécessitent un camion benne il vous est proposé de réfléchir à l'acquisition d'un camion benne dit de 3.5 tonnes.

Deux devis sont présentés par le Maire pour l'achat d'un véhicule neuf :

- 1^{er} proposition : 22 852.50 HT soit 27 423.00€ TTC
- 2^{ème} proposition : 28 300€ HT soit 33 960€ TTC

Il est demandé au conseil municipal de donner toutes latitudes au Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents à cette autorisation.

Il vous est demandé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE le projet d'acquisition d'un camion benne de 3.5 tonnes (proposition 2)**
- **DECIDE d'inscrire la somme de 34 430.76€ TTC au budget principal (33 960€ d'achat + 470.76€ de frais administratifs)**
- **CHARGE le Maire de demander des subventions aux taux les plus élevés possible auprès du Département et des services de l'Etat (DETR)**

6- Cahier des charges vente de la maison des Pommiers

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération N°45-2020 validant la vente de la maison du lotissement « des Pommiers » avec une mise à prix de 150 000€ minimum, le notaire chargé de la vente demande un cahier des charges stipulant les conditions de choix et de départage des candidats à l'acquisition au même prix.

Il vous est demandé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VALIDE les conditions de choix suivants :

- **Le prix proposé**
- **La composition de la famille (nombre d'enfants à charge et l'âge)**
- **Conditions de paiement**
- **Lettre argumentaire**

7- Validation de l'adhésion AGE.D.I

Il nous est demandé suite à l'utilisation des logiciels WIN(Cimetière) et CAD-COM d'adhérer au syndicat A.GE.D.I et d'inscrire au budget le montant de la participation financière annuelle.

Il vous est demandé d'en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de sursoir à la décision en attente d'approfondir afin de se renseigner sur l'obligation réelle de cette adhésion.

8- Travaux cantine : Etude de la proposition de fourniture et de la pose des hottes.

Dans le cadre de l'équipement du restaurant scolaire, Monsieur le Maire présente deux devis pour la fourniture et de la pose de deux hottes à la nouvelle cantine scolaire pour la laverie et la cuisine.

- Gfroid : 8 840.40€ TTC
- Air and CO : 6 876.08€ TTC (mais sans les tuyaux)

Il vous est demandé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE la pose de deux hottes dans la nouvelle cantine**
- **CHOISIT l'entreprise Gfroid pour procéder à la fourniture et la pose des deux hottes**

9- Cantine scolaire : Etude de la proposition de VMC

Dans le cadre de l'équipement du restaurant scolaire, il vous est proposé d'étudier la proposition de fourniture d'un système de VMC pour équiper la partie salle de restauration et la partie des sanitaires.

Il vous est demandé d'en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-DECIDE de demander une étude complémentaire avant de se prononcer.

10- Vie communautaire : Validation du rapport de la DSP des transports urbains.

Dans le cadre de la DSP accordée à la société KEOLIS, il vous est demandé de valider la présentation de ce rapport adressé à chaque conseiller par mail.

Il vous est demandé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité VALIDE le rapport de la DSP

11- Commission interne : Commission patrimoine – Proposition d'achat de trois projecteurs pour les illuminations de fêtes de fin d'année et proposition d'animation sur deux jours à l'église.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de la commission des fêtes d'éclairer certains édifices du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

M DUPREY Thierry présente les travaux de la commission des fêtes et de la nécessité d'acheter des projecteurs multi couleurs afin de procéder à l'embellissement du village par le biais d'éclairage des bâtiments publics à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- 3 projecteurs : 915€ TTC
- 1 prestation d'éclairage de l'église sur deux jours : 300€ TTC

Il vous est demandé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VALIDE

- l'achat des trois spots pour la somme de 915€ TTC

- la prestation d'éclairage de l'église sur deux jours pour la somme de 300€ TTC

12- Vie du conseil municipal : Compte rendu des commissions externes : SDE 76

Monsieur DENEUVE, délégué auprès du SDE76, fait le compte rendu de la dernière réunion qui a permis d'élire le bureau. Le Président est Monsieur Laurent VASSET. Des aides sont possibles pour les communes dans le cadre du réseau d'éclairage public.

13- Questions et informations diverses

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00